

Réunion des experts de la CEEAC/Contribution des États membres

Quelques soucis à se faire !



Photo : DR

Une vue des membres du bureau des travaux.



Photo : DR

Les experts venus de Sao Tomé et Príncipe lors des travaux.



Photo : DR

La délégation du Congo.

J-C. A
Libreville/Gabon

Les débats autour de la contribution des États membres étaient plutôt houleux au cours de la réunion des experts de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). L'organisation accuse le coup des manquements de certains pays membres. Contrairement aux autres, seuls le Gabon et le Congo s'acquittent régulièrement de leurs contributions. C'est d'ailleurs ce qui permet à cette institution de fonctionner à peu près correctement.

SI un sujet a suscité de la passion depuis le début de la réunion des experts de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), mardi dernier, c'est bien celui relatif

aux contributions des États membres. Pour rappel, dans le choix des répartitions allouées à chaque État en 2002, certains délégués plaident à l'époque pour une attribution compatible à la situation macro économique de chaque pays, pendant que d'autres avancèrent l'option de la stabilité politique comme seul critère de répartition. En somme, les pays politiquement stables devaient payer plus que leurs partenaires en guerre ou en situation d'instabilités permanente ou périodique. C'est ainsi que les délégués attribuèrent au Gabon, à l'Angola, au Cameroun, au Congo et à la Guinée Equatoriale un pourcentage de 13%, la RD Congo et le Tchad, 10%. Le Burundi, la RCA et Sao Tomé et Príncipe se virent attribués quant à eux le taux de 5%. Par la suite, les gros contri-

buteurs passèrent de 13% à 12%. Lors des débats d'hier, la Guinée-Equatoriale a sollicité l'organisation d'une nouvelle attribution des taux de cotisation, eut égard au retour du Rwanda dans l'organisation. Pour les délégués équato-guinéens, la contribution des gros contributeurs devait passer de 12 à 11%. Selon ces derniers en effet, l'assiette des cotisations devrait être revue à la baisse, notamment pour les plus gros contributeurs dont fait partie leur pays, leurs cotisations devraient se situer autour de ses quotas. Les plus faibles bailleurs tels que le Burundi, la RCA et Sao Tomé devant déboursier un peu plus. Cette position a été partagée par le Gabon et, dans une moindre mesure, le Congo. Et comme il fallait s'y attendre, l'un des

plus concernés par la proposition, Sao Tomé et Príncipe en l'occurrence, a immédiatement fait savoir qu'il n'adhérait pas à cette proposition qui risquait de plomber un peu plus les finances de son pays. De l'autre côté le Tchad a plaidé pour la révision à la baisse de sa quote-part au regard de sa situation économique consécutive à la baisse de ses revenus consécutive à la morosité qui prévaut sur les marchés pétroliers et surtout, compte tenu de sa participation à la lutte contre Boko Haram dans les zones frontalières proches du lac Tchad. Et pour couronner le tout, le Cameroun a insisté pour que sa participation soit désormais fixée à 11%. Comme quoi, les débats ont été houleux !

Si toutes ces prises de décisions et autres desiderata peuvent prêter à sourire, il n'en demeure pas moins vrai que la CEEAC souffre d'un problème de versement régulier des cotisations par les États membres, comme nous le soulignons tantôt. Ainsi, hormis le Gabon et le Congo qui s'acquittent régulièrement de leurs cotisations, les autres traînent des arriérés qui se chiffrent à plusieurs milliards de nos francs. Pendant que d'autres, à l'instar du Burundi, de la RCA et de Sao Tomé et Príncipe ont totalement cessé de participer au fonctionnement de l'organisation. D'où la réaction de l'agent comptable de la CEEAC qui a jugé inutile une éventuelle augmentation de la

quote-part exigée à ces pays. Selon lui, en effet, ceux-ci ne pouvant s'acquitter du peu qui leur est exigé en ce moment, le pourront-ils lorsque celle-ci sera majorée ? En somme, le remède risquerait d'être pire que le mal qu'il est sensé guérir. Concrètement, la CEEAC fonctionne en ce moment avec les contributions des principaux contributeurs, et traîne les arriérés d'autres États. A cela s'ajoute la contribution de partenaires extérieurs, à l'instar de l'Union européenne qui verse annuellement une vingtaine de milliards de francs CFA. Conséquence, de nombreux projets initiés par l'organisation restent en jachère, faute de financements.

Déclaration de la Concertation de la jeunesse gabonaise (CJGA)

Les jeunes interpellent le chef de l'Etat

AEE
Libreville/Gabon

LES jeunes regroupés au sein de la plate-forme associative dénommée "Concertation de la jeunesse gabonaise" (CJGA), ont, au cours d'une déclaration, mercredi dernier, au quartier Sogatol, déclaré avoir interpellé le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, à travers une "lettre ouverte" dont leur président, Rodrigue Maïssa Nkoma, a d'ailleurs donné lecture. Dans cette correspondance, ils mettent en garde les acteurs politiques qui veulent "faire du Gabon un bien personnel". Pour Rodrigue Maïssa Nkoma et les siens, il s'agit d'interpeller la première autorité gabonaise sur les comportements jugés anti-républicains de certains hommes politiques, qui n'ont pour seule ambition que de "voir le pays voler en éclats". En effet, argumente-t-il, "comment comprendre, que pendant



Photo : AEE

Les membres du bureau de la CJGA.



Photo : AEE

Une vue des sympathisants lors de la déclaration

que se déroule le dialogue politique, une frange de politiciens, instrumentalisent la jeunesse pour des basses besognes ?". Cela pendant que certains veulent "prendre le pays en otage, et ne parlent que d'un partage du Gabon"... "Nous ne voulons plus de la politique politicienne", a souligné le président de la CJGA. Il appelle, de ce fait, le président de la Ré-

publique à prendre des mesures fortes, afin que tous ceux qui ont des idées obscures derrière leurs têtes soient sanctionnés... L'orateur n'a pas manqué de remercier, au nom de sa structure, le président Ali Bongo Ondimba pour l'importante place qu'il a accordée à la jeunesse dans le cadre du dialogue politique en cours.



COMMUNIQUE DE LA BGD

La Banque Gabonaise de Développement (BGD) constate, pour le déplorer, que des informations sur le fonctionnement des comptes de la clientèle, dûment tirées de ses livres par des collaborateurs peu scrupuleux, sont postées sur les réseaux sociaux ces derniers temps. Une telle entorse à la confidentialité, l'une des règles qui fondent notre métier, est inadmissible.

La BGD tient donc à rassurer sa clientèle qu'une enquête est ouverte en interne, et qu'elle va également saisir les Services des Renseignements à l'effet de démasquer les collaborateurs qui s'abandonnent à ce genre de pratiques.

Aussi, tout en demandant l'indulgence et la compréhension de sa clientèle, la BGD s'excuse-t-elle du désagrément causé par de tels actes, et lui réitère sa ferme détermination à mettre définitivement fin aux manœuvres de ces agents indécents.

Fait à Libreville, le 24 avril 2017

La Direction Générale

GRUPE BGD

Banque Gabonaise de Développement, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au Capital de 25.200.000.000 de francs CFA - Siège Social : Rue Alfred Marche - BP 05 Libreville
+ RDCM : 2055 8 34382 + NIF : 790 281 7 8 + N° SIRET : 90 385 L 78 - 01 76 24 26 99 + Fax : 01 74 35 99 + Site Web : www.bgd-gabon.com + Agence : P.O. BP. 338 94 - 01 55 39 39 1
FCV BP 70 94 - 01 67 70 05 1 Cofin BP 709 94 - 01 76 40 94 1 BNP BP 64 94 - 01 54 36 00 1 TCFB BP 988 94 - 01 81 02 11 1 A.G.A. BP 09 94 - 01 54 36 00 1 A.G.A. BP 404 94 - 01 54 36 00 1
BP 25277 94 - 01 45 21 33/31 1 Bureau MBO 94 - 01 90 47 40